



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Convocation¹

Lundi 26 novembre 2012 – 14 h 00

Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

71 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012

71 (2012-2013) n° 4

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013

72 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013

72 (2012-2013) n° 4

Rapporteur : M. Aziz Albishari

- ◆ Exposés de M. Benoît Cerexhe et de M. Emir Kir, ministres, pour ce qui concerne leurs compétences au sein de la commission.
- ◆ Discussion et examen des tableaux *partim* pour ce qui concerne leurs compétences au sein de la commission.
- ◆ Avis.

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

3. Divers

Composition de la commission

Président : Mme Julie de Grootte,
Vice-présidents : M. Eric Tomas, M. Rudi Vervoort.

Membres effectifs :

PS : Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Olivia P'tito, M. Eric Tomas, M. Rudi Vervoort
Ecolo : M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin
MR : M. Philippe Pivin, Mme Françoise Schepmans
FDF : M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Grootte

Membres suppléants :

PS : M. Philippe Close, M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Alain Hutchinson, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Barbara Trachte, M. Vincent Vanhalewyn
MR : M. Olivier de Clippele, M. Willem Draps, Mme Viviane Teitelbaum
FDF : M. Michel Colson, M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons
cdH : M. Ahmed El Khannouss, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).